

De: ARIF-info
Envoyé: lundi, 3. mars 2014 14:37
Objet: Site Internet de l'ARIF

Importance: Haute

Chers Membres, Chers Réviseurs agréés,

Nous avons constaté une recrudescence d'informations imprécises, voir fausses, sur les sites Internet d'intermédiaires financiers non bancaires, membres ou non de l'ARIF.

Par ce courriel, nous aimerions vous rappeler quelles sont vos obligations concernant l'utilisation du logo de l'ARIF ou le fait de mentionner votre affiliation à l'ARIF.

1. Les membres de l'ARIF peuvent mentionner leur affiliation à l'ARIF sur leurs supports commerciaux ou publicitaires tels que site Internet, papier à lettres et cartes de visite sous la forme suivante : « Membre de l'ARIF » ; « Mitglied der ARIF » ; « Member of ARIF » ; « Membro dell' ARIF ».
2. Toutes références faites à l'ARIF sur un site Internet doit mentionner le texte suivant: « L'ARIF est un organisme d'autorégulation agréé par l'Autorité fédérale suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour la surveillance des intermédiaires financiers visés à l'article 2 al. 3 de la Loi fédérale suisse concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (LBA). L'ARIF est également reconnue par la FINMA comme organisation professionnelle pour l'édiction de règles de conduite relatives à l'exercice de la profession de gérant de fortune indépendant au sens de la Loi fédérale suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) ».
3. La reproduction, l'utilisation ou l'exploitation du logo de l'ARIF sont interdites sans notre accord écrit au préalable.
4. La création d'un lien hypertexte vers l'ARIF est également soumise à notre accord préalable.
5. Les membres GFI soumis au Code de Déontologie de l'ARIF peuvent mentionner en outre : «En tant que Gérant de Fortune Indépendant, nous sommes soumis aux règles de conduite édictées par l'ARIF dans son Code de Déontologie ».
6. Toute référence à la FINMA, autre que celle citée ci-dessus au point 2, ou utilisation de son logo sont interdites.

Ces points feront l'objet d'une vérification lors de votre prochaine révision LBA – CoD.

Nous vous prions de croire, chers Membres, chers Réviseurs agréés, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le secrétariat de l'ARIF

Association Romande des Intermédiaires Financiers
Rue de Rive 8 - 1204 Genève
Tél +41 22 310 07 35 - Fax +41 22 310 07 39
info@arif.ch - www.arif.ch